

IDEX Paris-Saclay

Action Doctorale Internationale (ADI)

2020

APPEL A CANDIDATURES : SOUTIEN AUX COTUTELLES INTERNATIONALES DE THESE.

Contenu

Préambule	1
Nature du soutien	1
Critères d'éligibilité	2
Critères d'évaluation des projets	3
Composition de la commission et calendrier.....	7
Publications	8
Communication.....	9

Préambule

La charte du doctorat de l'Université Paris-Saclay déclare que l'université Paris-Saclay « encourage l'originalité et la prise de risque scientifique, l'ouverture internationale et interdisciplinaire des projets doctoraux engagés ».

Pour cela, l'IDEX Paris-Saclay finance un programme de soutien aux cotutelles internationales de thèses. **En 2020** ce programme « **ADI** » sera doté d'un montant prévisionnel **1 929 k€** (*les arbitrages restent à venir*). Le financement pourra être utilisé pour la rémunération des doctorants lauréats, leur mobilité internationale ou celle de leurs encadrants, ou encore pour le défraiement des déplacements internationaux des membres des Jurys de soutenance. Le programme poursuit deux objectifs principaux :

- engager des projets doctoraux ambitieux, dans le cadre de cotutelles internationales de thèse, favoriser l'internationalisation des doctorants,
- contribuer à l'internationalisation des écoles doctorales et des laboratoires de recherche, au développement de partenariats et à la visibilité et l'attractivité internationale de l'Université Paris-Saclay.

Nature du soutien

Les doctorants sélectionnés seront recrutés en contrat à durée déterminée par l'université Paris-Saclay. La durée du contrat sera au minimum égale au nombre de mois de soutien accordé dans le cadre de cet appel à projet. Selon les modalités du cofinancement,

www.universite-paris-saclay.fr

Espace Technologique / Immeuble Discovery

Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France



une durée plus longue peut aussi être envisagée. Le **salaires mensuel brut est aligné avec celui des contrats doctoraux**.

Un cofinancement substantiel est attendu par l'établissement partenaire étranger, un gouvernement étranger ou par une entreprise, une organisation ou une institution étrangère ou française (comme le MAEE), notamment pour **participer à la rémunération du doctorant ou de la doctorante**.

Les projets sélectionnés pourront également bénéficier d'un accompagnement d'un montant **maximum de 5000€** pour financer les frais relatifs à la soutenance de doctorat en cotutelle internationale, pour participer au financement de la mobilité du doctorant ou de la doctorante entre les deux pays partenaires et, le cas échéant, au financement de la mobilité des encadrants ou à d'autres dépenses éligibles prévisionnelles utiles au bon déroulement de la cotutelle internationale de thèse. Le soutien sera versé à l'unité de recherche d'accueil du doctorant à l'UPSaclay.

Critères d'éligibilité

- Le projet doit s'inscrire dans une **cotutelle internationale de thèse**, avec une double inscription en doctorat en France et dans un autre pays, à l'université Paris-Saclay et dans une université partenaire d'un pays étranger ;
- **L'établissement partenaire étranger** doit être **accrédité pour délivrer le doctorat** et avoir donné un accord de principe explicite, en cas de succès, pour une **cotutelle internationale de thèse** (c'est-à-dire un double diplôme de doctorat ou un diplôme conjoint).
- **L'unité de recherche d'accueil** du doctorant en France doit faire partie du périmètre de l>IDEX Paris-Saclay actuel ([consulter la liste des unités](https://bibliolabs.universite-paris-saclay.fr/Labs/Definition) : <https://bibliolabs.universite-paris-saclay.fr/Labs/Definition>);
- **La durée du séjour** à l'Université Paris-Saclay est au minimum de **12 mois**, la durée du séjour dans l'établissement partenaire étranger est au minimum de **12 mois** également.
- Le dossier de candidature devra comprendre une attestation d'admissibilité, le cas échéant sous réserve d'obtention du financement, pour chacun des deux établissements. Pour l'université Paris-Saclay, le candidat ou la candidate devra avoir été **auditionné par une des écoles doctorales de l'université Paris-Saclay**. Le compte rendu de l'audition et l'avis de l'école doctorale sur la candidature devra être joint au dossier de candidature.
- **Au moment où se tiendra la commission de sélection des projets du programme ADI**, la demande d'accord de cotutelle devra avoir été déposée sur l'interface en ligne de l'Université Paris-Saclay ([En savoir plus...](#)). Pour mémoire, la convention de cotutelle internationale de thèse devra avoir été signée par toutes les parties concernées avant la fin de la 1^{ère} année de doctorat.
- **Les conditions envisagées** doivent être compatibles avec la **charte du doctorat** de l'Université Paris-Saclay, le cadre réglementaire national et les règlements intérieurs du collège doctoral et de l'école doctorale, et répondre aux réglementations des



structures équivalentes dans l'établissement partenaire de la cotutelle, dans le respect du cadre réglementaire du pays de cet établissement étranger.

Les candidatures éligibles seront départagées par la commission ADI, sur la base des critères d'évaluation précisés ci-après.

Critères d'évaluation des projets

L'ensemble des critères listés ci-après seront utilisés par la commission de sélection des projets du programme ADI pour arbitrer entre les différentes demandes.

Les projets n'ont pas à remplir chacun des critères listés ci-après mais il est conseillé aux porteurs des projets de mettre en avant les éléments permettant de soutenir la candidature de la manière la plus lisible et explicite pour les membres de la commission. Les paragraphes suivants constituent une aide à la préparation de la candidature.

Critère 1 – Excellence de la candidature et du projet doctoral :

Seuls les candidats ayant déjà été auditionnés par l'école doctorale et admis à s'inscrire en doctorat sont éligibles.

Pour ce premier critère, la **commission de sélection des projets du programme ADI** s'appuiera sur **l'avis motivé de l'école doctorale** de l'Université Paris-Saclay. Il est attendu de l'école doctorale qu'elle émette un avis motivé sur l'excellence de la candidature dans son ensemble (le candidat, le projet doctoral, le projet de partenariat international, les deux laboratoires, les conditions d'encadrement dans les deux établissements) et qu'elle apporte des éléments permettant de mettre cette candidature en perspective vis-à-vis des autres candidats auditionnés par l'école doctorale, notamment lors du concours des « contrats doctoraux MESRI ».

La commission de sélection ADI pourra prendre en considération d'autres éléments attestant de la qualité reconnue des deux équipes d'accueil et d'encadrement, du niveau du candidat ou de la candidate, de l'originalité et de la prise de risque scientifique, de l'ouverture internationale et interdisciplinaire du projet doctoral. Des lettres de soutien du laboratoire et/ou de personnalité reconnues du domaine sont bienvenues pour compléter l'avis de l'école doctorale.

Critère 2 - Conditions favorables au bon déroulement du projet doctoral en cotutelle internationale de thèse :

Sur ce second critère, il est attendu des candidats et de leurs directeurs de thèse pressentis qu'ils fournissent à la commission de sélection des projets du programme ADI un argumentaire répondant aux questions ci-dessous :

→ **Les motivations du candidat ou de la candidate** : en dehors de l'opportunité d'un financement, quelles sont ses attentes et les motivations pour préparer une thèse de doctorat en cotutelle internationale ? *Accéder à d'autres visions du sujet, à des*



compétences complémentaires, à un terrain d'étude international, vivre une expérience interculturelle, développer ses compétences linguistiques, valoriser une expérience internationale par un double-diplôme, améliorer ses perspectives professionnelles ... ?

- **L'expérience de collaboration entre les partenaires** : quel est le niveau de connaissance mutuelle des équipes de recherche en France et à l'étranger ? Les deux directeurs de thèse ont-ils déjà coopéré ou publié ensemble ? Ont-ils prévu des mobilités pour se rencontrer pendant la thèse ? *Si la collaboration est déjà importante, détailler le niveau de connaissance des équipes et les réalisations. Si la collaboration est émergente, préciser les enjeux scientifiques et les modalités pour se rencontrer et mieux se connaître.*
- **Le projet de coopération autour du projet doctoral** : Comment sera assuré le partage de la direction scientifique du projet doctoral et le suivi du doctorant entre les deux directeurs de thèse ? *Sont-ils complémentaires d'un point de vue scientifique ? Une mobilité des directeurs de thèse ou des co-encadrants est-elle envisagée pour accompagner le projet ? L'accueil dans les deux laboratoires a-t-il été bien préparé, les directeurs des unités de recherche soutiennent-ils le projet ? Le sujet de recherche requiert-il cette coopération (par ex. activité de recherche associée à un site géographique, accès à une plateforme expérimentale, compétences complémentaires) ? La durée prévisionnelle des séjours du doctorant dans les deux pays est-elle équilibrée ?*

Critère 3 – L'intérêt institutionnel de ce partenariat international

Sur ce troisième critère, il est attendu des candidats et de leurs directeurs de thèse pressentis qu'ils fournissent à la commission de sélection des projets du programme ADI un argumentaire répondant aux questions ci-dessous :

- **Quelle sera la contribution du partenaire étranger ?** Qu'il s'agisse de l'établissement d'enseignement supérieur partenaire ou d'une autre entité du pays partenaire (programme dédié d'un gouvernement étranger par exemple), quelle participation au financement du projet est envisagée, en particulier à la rémunération du doctorant ? Participation au financement de diverses dépenses occasionnées par la cotutelle, telles que des frais de déplacement pour la soutenance, par exemple ? Quelles possibilités d'hébergement, d'aide financière pour la mobilité du doctorant peuvent éventuellement lui être proposées ?
- **Existe-t-il d'autres soutiens à ce projet ?** Cofinancement ou soutien apporté par un gouvernement étranger, une fondation, une entreprise, un établissement étranger ou français, un laboratoire de recherche ?
- L'accord s'inscrit-il dans un **partenariat institutionnel déjà structuré** ?
 - **S'il s'inscrit** dans un partenariat institutionnel déjà structuré,
 - Quelle est la **nature de ce partenariat**, ses dates de début et de fin ? S'agit-il d'accord cadre de double diplôme de doctorat ou de diplôme conjoint, d'un accord de coopération entre l'université Paris-Saclay et/ou l'un de ses composantes, établissements-composantes, université membre associée ou



organisme de recherche membre (UMI, LIA, IRN (ex-GDRI), ou d'un programme de recherche international ou dans une coopération scientifique formalisée entre les unités de recherches ?

- Le projet permet-il **d'entretenir ou d'intensifier** cette coopération déjà existante ? Le projet permet-il de prolonger ou de transformer une coopération existante ?
- **S'il ne s'inscrit pas** dans un partenariat institutionnel déjà existant,
 - L'accord permet-il de développer des liens avec un établissement d'enseignement supérieur et de recherche de premier plan, présentant un intérêt pour le **développement de la coopération internationale** de l'Université Paris-Saclay ?
 - L'accord est-il susceptible de contribuer à développer une **filière de recrutement** d'excellents candidats, d'aider au développement de la mobilité entrante et sortante d'étudiants, de doctorants, de chercheurs et d'enseignants-chercheurs ?
 - Le partenariat est-il susceptible d'améliorer la **réputation ou l'attractivité** de la formation doctorale de l'Université Paris-Saclay ou sa reconnaissance internationale ? Favoriser des échanges de bonnes pratiques ?

Dans le cas où **deux projets** de cotutelle internationale de thèse seraient déposées dans le cadre de cet appel à candidature, de manière coordonnée, avec un arrangement prévoyant que l'un des doctorants en cotutelle soit financé à 100% par l'IDEX Paris-Saclay et l'autre à 100% par l'établissement étranger partenaire, alors il faudra **déposer deux demandes distinctes** dans le cadre de cet appel à projet, en précisant de manière très explicite, dans l'une et dans l'autre, le montage prévu du co-financement et les liens entre les deux candidatures **dans les deux dossiers**. Ce type de montage est encouragé.

Soumission des projets

Dépôt du dossier : Le dossier devra être déposé, avant **le 16 Juin 2020 à minuit**, sur le [portail de candidature aux ADI 2020](#) :

Contenu du dossier : Chaque candidat(e) devra soumettre via cette interface un dossier comprenant **obligatoirement** les pièces suivantes :

✓ **La fiche de synthèse de la demande (max 2 pages)**

Comprenant,

- le pays et l'établissement partenaire de la cotutelle internationale de thèse à l'étranger,
- le nom, le prénom et les contacts du directeur de thèse à l'université Paris-Saclay, son école doctorale de rattachement, son unité de recherche d'accueil,



- les informations personnelles du ou de la candidat(e) (nom, prénom, date de naissance, adresse, coordonnées mail et téléphonique),
- le titre du projet doctoral,
- le résumé du projet (environ 15 lignes),
- le nom, le prénom et les contacts du directeur de thèse de l'université partenaire étrangère, son école doctorale de rattachement ou équivalent, son unité de recherche d'accueil
- le calendrier prévisionnel des séjours en France et à l'étranger
- les modalités souhaitées de financement du doctorant (engagements et possibilités de co-financement)
- le montant souhaité de financement d'accompagnement par l'IDEX de la cotutelle (max 5000€), et les activités précises et dépenses correspondantes envisagées dans ce cadre

✓ **Le projet doctoral et l'avis de l'école doctorale sur ce projet**

Les informations suivantes sont indispensables :

- Le dossier de candidature complet tel que présenté à l'école doctorale,
- une **lettre de l'école doctorale** indiquant que le candidat a déjà été auditionné et admis à s'inscrire en doctorat et fournissant tous les éléments utiles pour que la commission puisse juger de l'excellence de la candidature (avis sur le candidat, le sujet de recherche, l'équipe d'encadrement et les deux unités de recherche, à l'UPSaclay et à l'étranger)

✓ **Une lettre de soutien du directeur de thèse à l'Université Paris-Saclay**

Cette lettre a pour objet de présenter un argumentaire apportant les éléments du projet répondant aux divers critères de sélection des projets, tels que présentés auparavant dans ce document.

✓ **Une lettre de motivation du candidat**

Une lettre est attendue pour expliquer ce que le candidat attend du déroulement de la thèse dans le cadre d'une cotutelle internationale. Il n'est pas nécessaire de revenir sur ses motivations pour le projet doctoral, celles-ci ayant déjà été évaluées par l'école doctorale, l'objet de la lettre est bien de présenter ses motivations pour le déroulement de sa thèse dans un cadre de partenariat international.

✓ **Une ou plusieurs lettres de soutien et d'engagement émanant de l'établissement étranger partenaire**

Les engagements ci-dessous pourront être pris dans plusieurs lettres et signées par plusieurs personnes différentes ou bien dans une seule lettre, signée par un doyen de faculté ou un recteur d'université. Dans tous les cas, la ou les personnes



compétentes pour prendre l'engagement correspondant et devront attester sans ambiguïté :

1 - que l'établissement étranger partenaire, le cas échéant, sous réserve de succès à cet appel à candidature ou d'autres conditions à expliciter, s'engage à établir avec l'Université Paris-Saclay une convention de cotutelle internationale de thèse (double diplôme ou diplôme conjoint) pour cette thèse. **La co-direction ou co-supervision ne suffit pas.** Cette lettre devra être signée par le président de l'établissement étranger partenaire ou l'un de ses délégataires habilité à engager l'établissement quant à la mise en place de doubles diplômes ou de diplômes conjoints. La délivrance de doubles diplômes internationaux ou de diplômes conjoints n'est pas possible dans tous les pays ou avec toutes les universités. L'objet de cette lettre est de s'assurer qu'il n'existe pas d'obstacles de principe ou légaux à la mise en place d'une cotutelle internationale de thèse.

2 – que le candidat ou la candidate a bien été admis ou admissible (le cas échéant, sous des conditions à préciser) pour s'inscrire en doctorat dans l'établissement partenaire, dans le cadre d'un double diplôme ou d'un diplôme conjoint avec l'Université Paris-Saclay, et que le projet est soutenu par l'entité homologue de l'école doctorale dans l'établissement étranger partenaire.

3 – que le directeur de thèse dans l'établissement étranger partenaire s'engage à co-diriger la thèse et soutient la candidature et le projet.

✓ **Au moins une lettre de soutien et d'engagement émanant d'un co-financeur**

Une lettre d'engagement du responsable de l'organisation qui s'engage à co-financer la thèse et qui détaille les possibilités de co-financement de la thèse (pour la rémunération du doctorant et/ou l'accompagnement du projet) ainsi que, le cas échéant, les conditions qui devront être réunies pour que ce financement soit acquis (par exemple : sous réserve de succès à l'appel à candidature de l'IDEX ou à un autre concours etc.)

✓ **Le cas échéant**

D'autres lettres de recommandations ou de soutien au projet, faisant si possible explicitement mention de l'impact attendu du cadre international du projet doctoral.

Composition de la commission et calendrier

COMPOSITION

La commission peut comprendre des responsables du collège doctoral et des relations internationales de l'Université Paris-Saclay, des directeurs et directeurs adjoints d'écoles doctorales, des responsables des relations internationales des établissements

www.universite-paris-saclay.fr

Espace Technologique / Immeuble Discovery

Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France



membres de l'Université Paris Saclay, des représentants doctorat des établissements membres de l'Université Paris Saclay, des doctorants agissant en tant qu'observateurs.

Les membres de la commission ADI 2020 (liste prévisionnelle à compléter) :

Rachid Bennacer	Responsable de l'axe international du collège doctoral	UPSaclay
Sylvie Pommier	Directrice du collège doctoral	UPSaclay
Olivier Gicquel	Directeur de la recherche	CentraleSupélec/UPSaclay
Eric Charron	Directeur de l'école doctorale EDOM	UPSaclay
Alexandre Pery	Directeur de l'école doctorale ABIES	AgroParisTech / UPSaclay

CALENDRIER

- Transmission des dossiers, avant le **16 juin 2020 à minuit**, sur le [portail de candidature](#)
- La commission de sélection des ADI2019 se réunira le **23 juin 2020 de 14h à 16h**,
- Les résultats seront communiqués, à l'issue de la commission, aux porteurs des projets, aux écoles doctorales, au conseil du collège doctoral et au groupe des responsables des relations internationales des établissements membres de l'Université Paris Saclay.
- Le bilan statistique des ADI2020 et les enseignements qui en sont tirés seront intégrés au bilan annuel sur les opérations de recrutement et ainsi communiqué à toutes les instances centrales de l'UPSaclay.

RENSEIGNEMENTS

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à poser des questions sur l'adresse mail suivante :

ADI@universite-paris-saclay.fr

Publications

L'IDEX Paris-Saclay, sur lequel est financé le programme ADI, est financé par le programme d'investissements d'avenir géré par l'ANR. L'ANR demande à ce que toute production scientifique issue d'une recherche financée par l'IDEX Paris-Saclay mentionne l'IDEX en tant que ANR-11-IDEX-0003-02.

Il faudra donc ajouter aux publications, communications et autres productions scientifiques



l'une des phrase suivantes :

"This work is supported by a public grant overseen by the French National research Agency (ANR) as part of the « Investissements d'Avenir » program, through the "ADI" project funded by the IDEX Paris-Saclay, ANR-11-IDEX-0003-02"

ou

"This work is supported by the "ADI" project funded by the IDEX Paris-Saclay, ANR-11-IDEX-0003-02"

L'ANR peut mener des études pour évaluer l'impact des financements accordés. Le cadrage général de l'ANR est le suivant : *"Please note that all research output (publications, working papers etc.) related to and financed by the IDEX must acknowledge that the project is supported by the French State Program Investissements d'Avenir, managed by ANR. Any advertisements related to the IDEX funding (flyers, posters and internet site, for workshops/conferences etc.) must also include the Investissements d'Avenir and Université Paris-Saclay logos"*.

Communication

Les supports visuels (présentations powerpoint ou autre, affiches et posters) devront impérativement comporter les logos de l'Université Paris-Saclay et du programme des Investissements d'Avenir.

